



Union Européenne de Naturopathie

Unione Europea di Naturopatia

Unión Europea de la Naturopatía

União Europeia de Naturopatia

European Union of Naturopathy

Ευρωπαϊκή Ένωση Φυσιοπαθητική

האיחוד האירופאי לנטורופתיה

PROFIL DU NATUROPATHE EUROPEEN / UEN

Bien entendu, ce profil présente essentiellement les grands points communs qui définissent un professionnel naturopathe dans les différents pays membres de l'U.E.N. Selon les législations, l'histoire et les tendances locales, des nuances pourront être constatées dans tel ou tel pays. Ces nuances sont notées * dans le texte ci-dessous.

- 1. Origines de la profession**
- 2. Définition**
- 3. Champs d'action professionnelle**
- 4. Activité professionnelle**
- 5. Clientèle**
- 6. Indépendance**
- 7. Déontologie et limites d'action**
- 8. Champs d'action professionnelle**
- 9. Formation**
- 10. Accréditation**
- 11. Formation continue des professionnels**
- 12. Régulation administrative**
- 13. Perspectives pour une médecine intégrative**

1. Origines de la profession

Si la naturopathie puise ses racines historiques dans la culture hygiéno médicale hippocratique, elle a vu effectivement le jour à la fin du **19^{ème} siècle** aux Etats-Unis et en Europe.

Les courants anglo-saxon, germanique et nord américain ont rapidement fait école dans la plupart des pays du monde.

Les praticiens naturopathes sont de plus en plus nombreux à exercer en Europe à ce jour et répondent à la demande de plus de 100 millions d'européens.

La naturopathie est considérée comme « **Médecine Traditionnelle** » par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), comme l'une des « **Médecines Non Conventionnelles** » par les autorités européennes et appartient aux **CAM** ou *Complementary and Alternative Medicine* aux USA*.

Sur les autres continents, la naturopathie est intégrée dans une douzaine d'Etats nord-américains, au Canada britannique, en Australie ou en Nouvelle Zélande, ainsi qu'en Inde ou en Chine... Ils sont alors partenaires d'un nouveau concept **pluridisciplinaire** : la « **Médecine Intégrative** ».

2. Définition

En Europe, les professionnels se reconnaissent tous dans ces points communs :

- La naturopathie européenne, issue des pratiques et connaissances traditionnelles occidentales, regroupe toutes les méthodes naturelles **d'hygiène de vie** utiles au maintien, au recouvrement ou au développement du **bien-être**, de la **vitalité**, de la **qualité de vie** et donc de la **santé** de la personne.
 - Ce bien-être global (**holisme**) est conçu dans ses dimensions corporelle, biologique, énergétique, psychologique, socioculturel et environnemental.
 - La **relation d'aide** (consultations, actes, conseils et services), des praticiens naturopathes est ainsi celle d'**éducateurs - conseillers de santé ou de bien-être global**.
-

3. Champs d'action professionnelle

Le naturopathe participe, par ses actes, conseils et services, à une meilleure qualité de vie, et plus particulièrement :

- à la **promotion** de la **prévention primaire active** à tous les âges de la vie
- à l'**accompagnement des capacités intrinsèques** de réaction positive de l'individu
- à la restauration qualitative de son **terrain biologique et humoral**
- à la **promotion d'une hygiène de vie optimum, du bien-être et de la santé globale de la personne**

- à l'évaluation des **influences comportementales, environnementales et relationnelles** occasionnant des dommages au bien-être, à la vitalité ou à la qualité de vie, donc à la **santé** humaine
 - à la **responsabilisation** de la personne, afin qu'elle tende à toujours plus **d'autonomie** (prise en charge)
 - au maintien et au rétablissement de **l'équilibre psychobiologique, énergétique, écologique et homéostatique**
 - aux **corrections individualisées** des déséquilibres de **terrain, énergétiques, fonctionnels et psychosomatiques**
-

4. Activité professionnelle

Ses activités se déclinent en **deux** types de fonctions :

- a) Celle **d'éducateur de santé** : information, sensibilisation et pédagogie populaire dans un maximum des **secteurs du bien-être** (individuel, familial, professionnel, associatif, culturel, scolaire, universitaire, médiatique, écologique...).
 - b) Celle de **conseiller**, via ses actes et services individualisés, pour le **rétablissement du bien-être global** de la personne (amélioration de facteurs environnementaux, de la gestion du stress, et des **habitudes d'hygiène de vie** et **comportements** propres à optimiser les ressources vitales, les immunités naturelles, la régénérescence, l'autorégulation, les rétablissements fonctionnels spontanés...).
-

5. Clientèle

Sa clientèle se compose :

- De toute personne soucieuse d'étudier comment **optimiser son hygiène de vie** dans le cadre la prévention primaire active
- De **personnes en santé**, soucieuses de rester au mieux de leur bien-être, et curieuses de mieux se connaître et mieux autogérer leur hygiène de vie
- De personnes en santé mais **désireuses d'optimiser leur capital**, de développer leurs potentiels et ressources
- De personnes souhaitant soutenir positivement leur processus de **convalescence**
- De personnes en situation de **troubles fonctionnels / chroniques mineurs** (un diagnostic ayant été posé préalablement par le médecin*), et souhaitant un accompagnement non allopathique
- De personnes en situation de **troubles aigus mineurs** (un diagnostic ayant été posé préalablement par le médecin*) et souhaitant un accompagnement non allopathique
- De personnes en situation de **troubles lésionnels ou dégénératifs**, bien entendu suivis par la médecine institutionnelle (allopathique), mais désireuses de

compléments d'informations, de conseils et de soutiens pour traverser cette crise de vie.

6. Indépendance

Les naturopathes **n'appartiennent ni au secteur médical ni au secteur paramédical.**

Ils œuvrent en totale **indépendance professionnelle.**

7. Déontologie

Les différents codes de déontologie ont en commun, outre **l'indépendance professionnelle** mentionnée ci-dessus :

- Le **secret professionnel** des praticiens
 - Le **respect du à la personne humaine**, quels que soient son ethnie, croyance, religion, culture, condition et niveau de vie
 - **L'obligation de moyen** vis-à-vis de la clientèle
 - L'expression de **qualités professionnelles** d'écoute, d'empathie, de pertinence, de communication et de pédagogie envers son client
 - La **rigueur, la moralité et le sérieux de ses pratiques**, afin de maintenir la corporation au plus haut niveau de **respectabilité** et **d'éthique**
 - Le fait que le praticien naturopathe n'intervient jamais dans le cadre d'une **interruption de grossesse** et ne procède à aucun acte **chirurgical, dentaire, obstétrical, infirmier**, ni à **aucun autre acte réservé** selon les textes en vigueur*
 - Qu'il est soucieux de pratiquer sa profession dans une constante **recherche de l'efficacité** et la **vigilance de l'innocuité**
 - Il entretient les **meilleures relations avec ses confrères**, de même **qu'avec tous les partenaires de la relation d'aide, qu'ils soient médicaux, paramédicaux ou autres.** Il est conscient que la **pluridisciplinarité** est une clé essentielle d'efficacité et d'harmonie au sein des services de santé publique
 - Ses **honoraires** sont fixés avec tact et équité, tels que suggérés par les institutions professionnelles
-

8. Champs d'action professionnelle

Le naturopathe **n'intervient jamais en lieu et place d'un médecin** (docteur en médecine) pour tout ce qui concerne le **diagnostic médical** et le **traitement symptomatique** de maladies réelles ou supposées

- Si le naturopathe est favorable au « **principe du libre choix thérapeutique pour le patient** », il est aussi **conscient de ses limites et sait orienter vers les services médicaux chaque fois que nécessaire**.
 - Le **diagnostic naturopathique** est parfois autorisé (exemple : Allemagne) ou légalisé (exemple : Portugal).
Ce « *diagnostic naturopathique* » -**non médical**- ne se pose toutefois jamais alors en concurrence ou substitution avec un diagnostic allopathique, mais correspond à un ensemble de **bilans de vitalité et de terrain, spécifiques**
 - Il n'invite jamais à **modifier ou interrompre un éventuel traitement médical** en cours. Ses conseils et ses services sont alors essentiellement **complémentaires** d'autres soins médicaux
-

9. Formation

La formation des praticiens naturopathes est à ce jour assurée exclusivement par des **structures privées**, en Europe.

Elle est dispensée soit comme « **formation initiale** » (jeunes étudiants accédant à une « formation supérieure libre » ou étudiants en situation de reconversion professionnelle), soit comme « **formation complémentaire** » (professionnels des secteurs médicaux ou paramédicaux ou d'autres secteurs de la relation d'aide pouvant justifier d'équivalences pour entrer en formation).

Le niveau global des formations correspond **au minimum** à celui du niveau II européen.

Les cursus incluent des outils propres à l'acquisition du **savoir**, du **savoir-faire**, du **savoir être** et du **savoir enseigner** ou **savoir transmettre**.

10. Accréditations

L'**accréditation ou certification des naturopathes** est assurée via leurs syndicats, fédérations, unions ou associations professionnelles.

En effet, l'**indépendance professionnelle** des naturopathes suppose qu'ils ont reçu les meilleures formations dans les centres de formation dont ils sont issus et que leurs organismes de tutelle se portent caution de leur **compétence, déontologie**, régulation **administrative** et **formation professionnelle continue**.

11. Formation continue des professionnels

Tous les praticiens sont tenus de suivre très régulièrement des **formations professionnelles** (supervision, remise à niveau ou perfectionnement).

Ces formations sont imposées et contrôlées par leurs associations, fédérations, syndicats ou unions professionnelles

12. Régulation administrative

Selon les pays concernés, des différences locales existent, mais les praticiens naturopathes ont toujours le devoir **d'être en règle avec leur cadre institutionnel fiscal et administratif.**

Ainsi :

- Ils possèdent leurs **assurances professionnelles** spécifiques
 - Ils sont membres de leur **syndicat** ou **fédération** ou **association** ou **union professionnelle**
 - Ils payent régulièrement leurs **impôts et autres taxes**
 - De plus en plus de **mutuelles** ou **assurances complémentaires** prennent en charge le remboursement des consultations et des services des praticiens naturopathes référencés, voire des compléments alimentaires conseillés.
-

13. Perspectives pour une médecine intégrative

A moyen terme, les praticiens naturopathes ont pour objectif de s'intégrer en un **système partenarial**, dans le **respect mutuel** de **tous les acteurs des secteurs** du **bien-être** et de la **santé publique**, en exerçant leur art en parfaite conformité avec les **bases et structures scientifiques, philosophiques, éthiques et techniques** de chacun, tout en conservant leur totale autonomie.
